

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-JOSEPH**

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du MARDI 19 OCTOBRE 2010**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Joseph tenue à l'école, le dix-neuf octobre de l'an deux mille dix à dix-neuf heures trente.

**PRÉSENCES**

Mmes Danielle Côté, parent  
Isabelle Doyon, enseignante  
Francine Nolet, éducatrice au service de garde  
Hélène Vallée, enseignante  
M. Normand Cossette, enseignant  
MM. Sylvain Lacroix, parent  
Christian Leclerc, parent  
Stéphane Saulter, parent

Aussi présente :

Mme Andrée Roy, directrice

**ABSENCE**

Aucune

**OUVERTURE DE  
LA RÉUNION**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par madame Andrée Roy jusqu'à la nomination d'un ou d'une présidente. Il est 19 h 35.

**ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

CE-503-10 IL EST RÉSOLU,  
QUE l'ordre du jour de cette séance soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DU 14 JUIN 2010**

CE-504-10 IL EST RÉSOLU par monsieur Christian Leclerc,  
QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**NOMINATION  
D'UN OU D'UNE  
SECRÉTAIRE DE  
RÉUNION**

CE-505-10 IL EST RÉSOLU,  
QUE monsieur Normand Cossette rédige les procès-  
verbaux des réunions et s'assure qu'ils soient consignés dans un  
registre;

ADOPTÉE.

**INTERVENTION DE  
L'ASSEMBLÉE**

Il n'y a aucune intervention de l'assemblée.

**ÉLECTION À LA  
PRÉSIDENTE  
(parent non  
membre du  
personnel pour un  
an (art. 56))**

Hélène Vallée et Sylvain Lacroix proposent monsieur Christian  
Leclerc à la présidence.

Christian Leclerc accepte.

CE-506-10 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE monsieur Christian Leclerc soit nommé au poste  
de président du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph pour  
l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

**SUBSTITUT À LA  
PRÉSIDENTE  
(art. 60)**

Madame Roy explique que le substitut a pour principale  
responsabilité de remplacer le président lorsque celui-ci est absent  
ou dans l'incapacité d'agir.

CE-507-10 IL EST RÉSOLU que monsieur Sylvain Lacroix soit  
nommé substitut à la présidence.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DES  
JOURS, HEURES  
ET LIEUX DE  
RÉUNION (art. 67)**

CE-508-10 IL EST RÉSOLU,

QUE les réunions soient fixées, sauf exception, le 3<sup>e</sup> mardi du mois à 19 h 30.

QUE le calendrier des réunions pour l'année 2010-2011 soit le suivant :

19 octobre 2010  
16 novembre 2010  
18 janvier 2011  
15 février 2011  
15 mars 2011  
19 avril 2011  
17 mai 2011  
14 juin 2011

ADOPTÉE.

**DÉNONCIATION  
D'INTÉRÊT, S'IL  
Y A LIEU (art. 70)**

Madame Roy apporte des précisions sur la dénonciation d'intérêt et demeure disponible pour répondre aux questions des membres et fournir le formulaire, le cas échéant.

**REPRÉSENTANTS  
DE LA  
COMMUNAUTÉ  
(art. 42)**

Les membres discutent sur le choix des représentants de la communauté. Il est proposé que madame Roy contacte mesdames Nathalie Bilodeau et Johanne Paquin.

**PRÉSENTATION  
DES DOSSIERS :**

**Fonctionnement  
du C.E. et règles  
de régie interne  
(information)**

La directrice remet aux membres les règles de régie interne en vigueur en 2010-2011. Les membres en font la lecture.

Après étude du document, les membres discutent de la procédure d'écriture pour l'adoption d'une résolution. Des vérifications seront faites, et un suivi en sera fait au prochain conseil d'établissement.

CE-509-10 IL EST RÉSOLU,

QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement soient adoptées tel que présentées.

ADOPTÉE.

**Présentation  
d'un plan de  
travail pour le  
C.É.**

Madame Roy propose un plan de travail pour l'année 2010-2011.

**Budget de  
fonctionnement du  
C.É.**

CE-510-10 IL EST RÉSOLU,

QUE le budget annuel 2010-2011 du conseil d'établissement soit adopté en précisant les points suivants :

- *Montant maximum admissible pour frais de gardienne est fixé à 5\$ de l'heure;*
- *Montant de l'allocation pour frais de déplacements est établi selon le taux au kilomètre fixé par la Commission scolaire Harricana;*
- *Qu'un montant du budget soit consacré à la Semaine des enseignants;*
- *Que la répartition de la somme non utilisée en juin 2010 soit discutée lors du dernier conseil d'établissement.*

ADOPTÉE.

**Rapport  
annuel 2009-  
2010**

CE-511-10 IL EST RÉSOLU,

QUE le rapport annuel 2009-2010 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

**INFORMATION-  
CORRESPONDANCE**

Correspondance :

- Offre d'ateliers sur la prévention à la violence par *Espace Val d'Or*
- Le Petit guide de la grande levée de fonds

Les points d'information suivants sont apportés :

- Le 29 octobre, les élèves seront en consultation afin de déterminer les activités qui leur seront offertes.

**AFFAIRES  
NOUVELLES**

Aucune

**CLÔTURE DE  
LA RÉUNION**

CE-512-10 IL EST RÉSOLU,  
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 20 h 40.

---

Christian Leclerc  
Président

---

Normand Cossette,  
secrétaire